

Par ailleurs si le ministre ne peut pas me répondre, souhaitez-il que je lui fasse parvenir les conclusions des recherches que j'ai effectuées sur l'incidence des majorations du taux d'escompte?

Le sénateur Flynn: Quand avez-vous fait cela?

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA CESSION DES AVOIRS

[Français]

Le sénateur Marchand: Honorables sénateurs, j'aurais une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre d'État au Développement économique. Je regrette qu'il ait limité la responsabilité de son portefeuille, tout à l'heure, dans sa première déclaration, mais, tout de même, j'aimerais lui poser une question.

Alors, comme tous les Canadiens sont des actionnaires de la compagnie Canadair, nous aimerions savoir si nous aurons l'occasion de connaître les conditions de la vente de la compagnie Canadair, si jamais le gouvernement en décidait ainsi avant que la vente ne soit conclue, afin que nous puissions en discuter, parce que ce n'est pas simplement une question de prix, mais, comme vous le savez, il y a aussi une question de recherche, de technologie, et d'avancement dans le domaine industriel qui est d'intérêt général pour le Canada?

Le sénateur de Cotret: Certainement, honorables sénateurs, les termes et conditions de toute vente possible de la société Canadair, comme des autres sociétés de la Couronne, dont on contemple le retour possible à l'entreprise privée, seront connus. Je dois dire que, à l'heure actuelle, un comité a été nommé pour étudier les modalités d'une telle vente. Alors, des considérations très précises ont été établies.

Premièrement, ces entreprises devront être vendues à des intérêts canadiens. Ces entreprises devront continuer de maintenir leur rôle stratégique dans l'industrie dans laquelle elles se trouvent.

Maintenant, dans le cas particulier, je puis dire, à titre de ministre de l'Industrie et du Commerce, qu'il y a deux sociétés présentement à l'étude: la société Canadair et la société de Havilland.

Comme vous le savez bien, honorables sénateurs, lorsque le gouvernement canadien a entrepris une activité directe dans la gestion de ces entreprises, elles étaient toutes deux en difficultés financières. Le gouvernement du temps avait donc cru bon, pour l'industrie canadienne, de jouer un rôle direct afin de remettre ces industries sur pied. Elles étaient des industries clés. Ce sont encore des compagnies clés dans le développement industriel de ce secteur. Alors la décision finale, à savoir si le gouvernement retournera l'une ou l'autre, ou les deux de ces entreprises au secteur privé, cette décision, dis-je, doit être prise dans le contexte d'une revue qui devrait être complétée d'ici la fin de novembre.

Alors, à ce jour, c'est une décision de principe. Nous étudions les modalités d'une vente. Nous étudions aussi la stratégie que nous voulons poursuivre dans cette industrie, afin de nous assurer que ces compagnies, si elles sont vendues au secteur privé, ou si elles demeurent dans le secteur public,

puissent contribuer à la réalisation de nos objectifs dans cette industrie.

Le sénateur Marchand: Une question supplémentaire, honorables sénateurs. Vous dites que cela sera connu. Bien, je m'attendais à ce que, un jour ou l'autre, nous l'apprenions. Toutefois, je voudrais savoir si cela sera connu avant que l'entente ne soit formellement conclue, ou si cela sera simplement connu une fois les documents signés.

Je ne veux pas prolonger inutilement le débat, mais j'aurais une deuxième question. Les Canadiens auront-ils une priorité dans l'achat de ces deux compagnies, ou y a-t-il une chance que ce soit des Américains qui s'en emparent?

Le sénateur de Cotret: Honorables sénateurs, j'aimerais répéter une fois de plus, afin qu'il n'y ait absolument aucune équivoque, qu'il n'est pas question de vendre cette société à des intérêts étrangers. Ce sont des Canadiens qui pourront acheter ces sociétés.

C'est une déclaration faite par mon collègue le président du Conseil du Trésor, et répétée dans notre communiqué de presse lorsque nous avons annoncé une décision de principe. Il n'est absolument pas question, et je le répète, car je ne veux pas qu'il y ait d'équivoque: les sociétés qui seront retournées au secteur privé, seront retournées au secteur privé canadien. Elles seront entre les mains de Canadiens.

En ce qui concerne les termes et les modalités d'une vente possible, il est bien entendu qu'ils seront connus avant la vente. Toutefois, elles ne seront pas offertes à l'enchère sur la place publique. Il y va de l'intérêt de tous ceux qui veulent posséder des actifs dans cette industrie, ou dans toute autre industrie que l'on considère comme plus viable dans le secteur privé, de connaître les termes et les conditions selon lesquels on fera le transfert.

Alors, oui, pour répondre à votre question, ces termes et modalités seront connus bien avant que toute entente ne soit conclue.

Le sénateur Marchand: Alors, une dernière question, si vous me le permettez, honorables sénateurs.

Est-ce que c'est un principe du gouvernement, ou un principe qu'il reconnaît, qu'il doit se débarasser des entreprises rentables, et intervenir simplement quand les entreprises sont en difficulté?

Le sénateur de Cotret: Non, pas du tout. Je pense que vous réalisez que le gouvernement a un rôle à jouer dans le développement industriel du pays, ce qui peut l'engager parfois à prendre une part active dans une entreprise purement commerciale.

Toutefois, lorsque nous tentons d'analyser le rôle du gouvernement, je pense que nous devons nous poser vraiment des questions afin d'établir si nous poursuivrons, à long terme, un rôle qui nous permettra de maintenir un intérêt dans une compagnie dont le produit principal, à l'heure actuelle, comprend surtout des réactés destinés à un marché très exclusif. C'est donc une entreprise vraiment commerciale, à l'heure actuelle. Le gouvernement a joué son rôle. Il a remis cette industrie sur pied au cours des dernières années. L'industrie est maintenant rentable. Puis, il n'y a plus de rôle, sur le plan de la politique publique, que le gouvernement peut vraiment justifier. Alors, je pense que, à ce moment-là, la conclusion